



**PRÉFET  
DE L'AUBE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



## **COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

jeudi 28 mai 2020

### **Mesures de lutte contre le Covid-19**

Stéphane ROUVÉ, préfet de l'Aube, et Sandrine PIROUÉ, déléguée territoriale de l'ARS dans l'Aube, vous informent.

#### **Bilan dans l'Aube depuis le début de l'épidémie :**

- 61 personnes Covid-19 actuellement hospitalisées (-25), dont :
  - 2 hospitalisées en réanimation ou soins intensifs au CH de Troyes
  - 59 hospitalisées dans d'autres services (-26), dont 11 au CH de Troyes (-9), 10 au CH de Romilly (-15), 10 au CH de Bar sur Aube (-9), 2 au CH de Bar sur Seine (=), 20 au SSR COS Pasteur (+4), et 6 au SSR Korian (+3)
- 525 retours à domicile
- 176 décès diagnostiqués Covid-19 au total (+10)
  - 131 décès en structures hospitalières (+7), dont 80 au CH de Troyes (+2), 30 au CH de Romilly (+3), 15 au CH de Bar sur Aube (+2), 4 Bar sur Seine, 2 à la clinique Korian
  - 45 décès en EHPAD (+3)
- 18 lits de réanimation opérationnels pour une capacité initiale avant la crise de 12 lits
- 2 EHPAD de l'agglomération troyenne enregistrent actuellement plusieurs cas confirmés Covid-19 (au moins 3 résidents et/ou personnels).

#### **Stratégie mise en œuvre de suivi des cas confirmés et des cas contacts :**

Depuis le début de l'épidémie, les établissements médico-sociaux font l'objet d'un suivi quotidien par l'ARS-DT10.

La semaine dernière (CP conjoint ARS-préfecture du 20 mai), 4 EHPAD aubois enregistraient plusieurs cas confirmés COVID-19 (au moins 3 cas) parmi les résidents.

Aujourd'hui, 2 EHPAD de la communauté d'agglomération troyenne enregistrent plusieurs cas confirmés COVID-19 (résidents et/ou personnels), et sont considérés comme clusters.

Ces cas ont été détectés dans le cadre du dépistage massif réalisé ces derniers jours dans les 2 établissements. Les cas de COVID-19 confirmés biologiquement sont isolés jusqu'à la guérison, c'est-à-dire 2 jours après la fin des symptômes.

#### **Depuis le 11 mai, la stratégie de déconfinement s'appuie sur la stratégie « dépister - tracer - isoler ».**

Le dépistage est réalisé pour toute personne présentant des symptômes COVID-19 et, pour toute personne identifiée comme ayant été en contact avec un cas confirmé.

L'identification et la prise en charge des cas confirmés de COVID-19 et de leurs personnes contacts doivent permettre d'interrompre précocement les chaînes de transmission du virus. Le contact tracing est le dispositif qui consiste à rechercher et à **contacter un par un les cas confirmés et à réaliser une enquête afin d'identifier les cas contact, et les joindre également par téléphone.**

Il est organisé selon trois niveaux :

**Niveau 1 :** recherche des cas contact par la médecine de ville ou les établissements sanitaires ;

**Niveau 2 :** recherche des cas contact par les plateformes de l'Assurance maladie ;  
Lorsqu'un cas est confirmé positif, l'Assurance Maladie est informée et prend contact par téléphone avec les cas afin d'identifier leurs contacts ;

**Niveau 3 :** recherche des cas contact dans l'Aube par l'ARS-DT10 en lien avec Santé publique France.

A partir des informations transmises par l'Assurance Maladie, l'ARS-DT10 réalise le contact-tracing dès la confirmation d'un cas de COVID-19, appartenant, vivant ou travaillant dans les établissements considérés comme collectivités à risque :

- EHPAD ou EMS accueillant des personnes en situation de handicap
- Ecoles, collèges et lycées (en lien avec médecin et IDE éducation nationale et PMI)
- Crèches (en lien avec la PMI)
- Etablissements sanitaires (en lien avec l'équipe opérationnelle d'hygiène)
- Etablissements pénitentiaires
- Structures de l'aide sociale à l'enfance
- Etablissements sociaux d'hébergement et d'insertion
- Etablissements de soins résidentiels des personnes sans domicile fixe.

Sont également contactés par l'ARS-DT10 :

- les cas situés dans l'Aube en dehors des collectivités considérés comme à risques dès lors que 3 cas ou plus sont confirmés ou probables
- les situations particulières de cas ayant eu 11 contacts à risque ou plus au sein d'un même lieu (ouvert ou fermé) ou dans des mêmes circonstances (rassemblement de personnes).

### **Tests réalisés dans l'Aube :**

Entre le 11 et le 15 mai, 975 tests ont été réalisés. Sur l'ensemble de ces tests, 1,8% se sont révélés positifs (source : DREES – 15h 19/05/2020).

Entre le 16 et le 22 mai, 983 tests ont été réalisés. Sur l'ensemble de ces tests, 2,3 % se sont révélés positifs (source : DREES – 15h 26/05/2020).

### **Alerte ARS :**

Le gel hydro-alcoolique vendu, à certains professionnels de santé, sous le nom de DERMYTOL, par la société *Engel Trade Import* s'avère inopérant (teneur en éthanol insuffisante). Le dossier est actuellement traité par la Direction Régionale de la Police Judiciaire de Versailles.